



AVIS PUBLIC
RÈGLEMENT 3530-2026
ENTRÉE EN VIGUEUR

PRENEZ AVIS que lors d'une séance tenue le 21 septembre 2026, le conseil municipal de la Ville de Magog a adopté le Règlement 3530-2026 modifiant le Règlement 3457-2024 sur le plan d'urbanisme afin de permettre les maisons de soins palliatifs dans une affectation rurale selon certaines conditions et de modifier les limites des grandes affectations dans le secteur du chemin de la Rivière-aux-Cerises et de la rue Buzzell.

Ce règlement a pour objet de modifier le règlement sur le plan d'urbanisme, à des fins de concordance avec le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de Memphrémagog, afin de :

- modifier les limites des grandes affectations du sol de type « Rurale » et de type « Commerce et service restreint », sur le chemin de la Rivière-aux-Cerises, sur le plan intitulé « Les grandes affectations du sol ». La modification est illustrée à l'annexe 1 du règlement.
- permettre les maisons de soins palliatifs à même une affectation rurale aux conditions suivantes :
 - o un règlement discrétionnaire doit encadrer cet usage;
 - o limité à 10 unités;
 - o doit être implanté à moins de 2 km du périmètre urbain;
 - o outre l'usage principal, seuls les services et activités accessoires destinés exclusivement aux usagers et à leurs proches aidants sont autorisés.

Ce règlement ne contient pas de dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

Ce règlement n'a pas requis l'approbation des personnes habiles à voter.

Ce règlement est entré en vigueur le 8 octobre 2026, soit à la date de la délivrance d'un certificat de conformité par la MRC de Memphrémagog.

Ce règlement peut être consulté au Service du greffe situé au 7, rue Principale Est, à Magog, aux heures ordinaires de bureau et sur notre site internet au www.ville.magog.qc.ca/avispublics. Toutefois, pour plus d'informations concernant ce règlement, veuillez contacter la Division urbanisme au numéro 819 843-3333, poste 540.

Donné à Magog, le 20 octobre 2026.

M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière